



ORGANISATION INTERNATIONALE PLANET'ERE

c/o Association québécoise pour la promotion de l'éducation à l'environnement (AQPERE) –
Collège de Rosemont - 6400, 16^e Avenue Montréal, H1X 2S9 Québec –
Téléphone: 514-376-1065 - Télécopieur: 514-376-1905
Courriel : infoplanetere@crosemont.qc.ca

M. Kabran Aristide DJANE
Doctorant à l'ISAD
Université de Cocody
Côte d'Ivoire
djanekabran@yahoo.fr

Mme Véronique Chiani NIANGO
Chargé d'Etudes
Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue
Ministère de l'Education Nationale
Côte d'Ivoire
chinivernik@yahoo.fr

**L'ÉTAT DE LA SITUATION et des PERSPECTIVES D'AVENIR
De L'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT (ERE)
en COTE D'IVOIRE
en 2010**

La Côte d'Ivoire, d'une superficie de 322.463 km² avec plus de 18 millions d'habitants, a connu un développement économique élevé avec un taux de croissance de plus de 7% par an entre son indépendance et les années 1980, appelé souvent "miracle ivoirien". Au cours des années 80, des signes caractéristiques d'une instabilité macro-économique sont apparus. A l'instabilité économique, s'est ajoutée dès 1990, l'instabilité sociopolitique qui, depuis 1999, plonge le pays dans la crise la plus grave de son histoire avec pour point culminant le conflit armé de septembre 2002.

Depuis le déclenchement de la crise en septembre 2002, les flux migratoires des populations des villes de l'intérieur vers la ville d'Abidjan ont doublé la population de cette ville, la faisant passer de 3 millions à près de 6 millions d'habitants. Cet accroissement vertigineux de la population d'Abidjan a un impact sur tous les secteurs d'activités, notamment le secteur des ordures ménagères. En effet, la production quotidienne des ordures ménagères est passée d'environ 2500 tonnes en 2002 à environ 3500 tonnes aujourd'hui. Les corollaires de cette augmentation du taux de production des ordures sont nombreux. En effet, le taux d'enlèvement actuel est estimé à 46,1% contre 90% représentant la norme préconisée. Cet écart entre le taux d'enlèvement des ordures et la fréquence avec laquelle les ménages les produisent reste important. Ce décalage qui ne peut être entièrement résorbé par les sociétés de collecte se retrouve en ville et augmente de façon exponentielle. A cela, s'ajoute la faible



capacité technique et opérationnelle des entreprises attributaires. Celles-ci ne disposent pas de matériels techniques adéquats pour accroître leur rendement et optimiser leurs résultats. Les matériels dont elles disposent sont soit vétustes, soit inadaptés pour le service de la collecte et le transport à la décharge publique des ordures ménagères. Par ailleurs, toutes les infrastructures destinées à recevoir et gérer ces ordures sont devenues caduques. Les coffres à ordures ménagères, les poubelles en bordure des routes, les centres de transferts sont insuffisants. En plus, l'incivisme des populations et l'occupation anarchique des espaces publiques à des fins commerciales constituent des causes d'insalubrité. En effet, les populations adoptent de plus en plus une attitude de répulsion vis-à-vis de l'environnement en y jetant des ordures de toutes natures. De même, les résidus des activités des commerçants salissent gravement le cadre de vie des populations. L'environnement ivoirien est en crise.

1. Politiques et stratégies nationales

Plusieurs initiatives conformes aux exigences de l'Agenda-21 ont été concrétisées à travers la réalisation d'actions parmi lesquelles il importe de souligner: a) la *loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant code de l'environnement* qui fixe le cadre général des champs du renforcement des textes juridiques et institutionnels relatifs à l'environnement. Cette loi s'inspire largement des principes fondateurs du droit positif international tout en intégrant des notions et concepts pertinents tels que "le pollueur payeur", "le développement durable", "la participation de la société civile", "la responsabilité commune mais différenciée", "le référé écologique", "les aires protégées", etc. b) le *décret n 96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles de procédures applicables aux études d'impact environnemental (EIE)* des projets de développement. Cette disposition réglementaire, impose le recours à l'EIE comme un moyen déterminant d'intégrer les préoccupations écologiques dans la conception, la réalisation et le fonctionnement des projets. L'étude d'impact est ainsi exigée dès la phase de conception des projets de développement potentiellement dangereux pour l'environnement; les autres sont, soit soumis à un constat d'impact, soit font l'objet d'une exclusion catégorielle. La pérennisation des mécanismes mis en œuvre conformément aux dispositions pertinentes de l'Agenda 21 passe par un cadre institutionnel et juridique cohérent et opérationnel. Elle commande également un renforcement approprié des capacités et compétences nationales aussi bien dans le secteur des administrations publiques qu'au niveau du secteur privé et de la société civile. De même, la nouvelle réglementation élaborée sur la base de la *loi-cadre portant code de l'environnement* constitue un des atouts dont la Côte d'Ivoire s'est dotée pour être en phase avec les nouvelles exigences du développement durable.

2. Recherche et expérimentations

La recherche sur l'environnement est très développée en Côte d'Ivoire. Les Instituts et Centres concernés par ces recherches sont notamment: l'IDEFOR, avec surtout le Département Foresterie, pour la gestion intégrée des Ecosystèmes forestiers; l'IDESSA (basée à Bouaké au centre du pays) pour la gestion des eaux systèmes de savanes; l'Institut de Recherche sur les Energies Nouvelles et Renouvelables (IREN), le Centre Ivoirien de Recherche Technologiques (CIRT), le Centre de Recherches Océanologiques (CRO), l'Institut d'Ecologie Tropicale (IET) chargé des Stations de Recherche des aires protégées (Taï, notamment), l'Institut de Géographie Tropicale (IGT) pour les recherches de gestion des différents espaces environnementaux (urbain, rural) et surtout concernant les outils de gestion (Système d'Information Géographique, Système d'Information Environnementale, cartographie, etc.), les différentes grandes Écoles Techniques et de Formation spécialisées les différentes Unités de Formation et de Recherches (UFR) des Universités d'Abidjan dont



l'ISAD et surtout celle d'Abobo Adjamé, chargée spécifiquement des Sciences et gestion de l'Environnement à laquelle sont rattachés l'IREN, l'IET et LAMTO.

Cependant, la recherche basée sur l'Éducation relative à l'environnement est rare. Certes, des thèses en cours de réalisation sur le développement de la conscience écologique sont sensés de pencher sur cette thématique de l'ERE ; Mais jusque à ce jour, seule à notre connaissance, la thèse de Doctorat en préparation sur l'ERE à l'école primaire de DJANE Kabran Aristide touche du doigt cette problématique.

3. Programmes éducatifs

Conscient de ce fait, le Ministère de l'Éducation Nationale a mis en place dès 2001, un vaste programme sur l'environnement à l'école. Ce programme comporte le projet EREAH-BV (Éducation Relative à l'Eau, à l'Aménagement et à l'Hygiène Basé sur les Valeurs) démarré depuis 2001 et le projet « salubrité » depuis 2006. A côté de ces initiatives étatiques, des Organisations Non Gouvernementales (Ivoire Développement Durable, Côte d'Ivoire Flora, Wild Chimpanzee Foundation (WCF)), et un Centre de Recherche (Centre Suisse de Recherche Scientifique) ont réalisé des expériences pilotes dans des écoles du District d'Abidjan et du centre de la Côte d'Ivoire.

Cette année 2009-2010 écoulée a été mise par le Ministère de l'éducation nationale, sous le signe de l'environnement. Aussi ont-ils lancé dans le courant de Mars 2010, le projet de l'accessibilité à l'eau des élèves et du comportement écologique vis-à-vis de l'eau en collaboration avec une société privée, commercialisant de l'eau minérale en sachet. Cependant il faut reconnaître que toute cette démarche n'est encore qu'à sa phase pilote.

4 Outils et matériel éducatifs

Lors d'une étude sur le comportement environnemental des élèves conduite par Djane (2010), l'on a pu scientifiquement observer que l'ensemble des outils qui servait seulement à l'enseignement des rubriques sur l'environnement par les enseignants, étaient les manuels qui pour la plupart s'inscrivait dans celui de « Sciences et Technologie » et celui de « Géographie ». Egalement, il importe de noter qu'une large confusion des concepts existe entre les représentations de l'ERE et à celle de l'ERS (Education Relative à la Science) des enseignants. Cependant, la source de cette ambiguïté provient de l'amalgame fait dans la vision de l'environnement et de la science par les gouvernants.

Enfin, la démonstration gestuelle faisant appel à l'expérience personnelle du formateur est fortement sollicitée dans la pratique de l'action environnementale à l'école.

5. Formation initiale et continue

La formation initiale des intervenants et des formateurs (enseignants, animateurs, autres) en ERE, dans les écoles est quasi-inexistante. Egalement, les réponses des répondants (Djane, 2010) durant l'étude sur le comportement environnemental de l'élève, nous ont situés sur cette assertion. En effet, ces enseignants reconnaissent que des informations leur sont divulguées pendant leur stage au Centre d'Animation pour la Formation Permanente, sans qu'une réelle pédagogie sur l'ERE ne leur soit inculquée en vue d'une transmission à des élèves.

Par ailleurs, la formation continue à l'ERE en Côte d'Ivoire n'existe pas.



6. Rôle des organismes non gouvernementaux

Diverses initiatives sont développées par les ONG Ivoiriennes, regroupées pour la plupart en collectifs, y compris : le Réseau des ONG d'Environnement (RECI), le Collectif des ONG Actives en Côte d'Ivoire (CONGACI) et le Réseau Ivoirien des ONG Féminines (RIOF). Leurs actions s'orientent tantôt vers la sensibilisation du grand public, surtout les jeunes et les femmes, sur l'importance de la gestion optimale de l'environnement. Au nombre de ces actions, citons les opérations coup de balai ou de reboisement, les visites du zoo et des parcs nationaux, les opérations villes, quartiers ou écoles propres, les sorties Découverte Nature, la réouverture périodique de pistes et pare-feu au Parc National du Banco, les concours de dessin, etc. Elles s'investissent également dans la conduite de projets intégrés sur le terrain. Parmi les actions menées dans le cadre du projet de microfinancement Fonds pour l'environnement mondial ONG (FEM/ONG), on compte la maîtrise du bois-énergie dans la zone péri-urbaine d' Abidjan; la maîtrise de l'élevage de faune sauvage d'Aulacode (Agoutis) à Aboisso et de Céphalope (biche) à Azaguié; la maîtrise de la production de bio-gaz et développement intégré de la filière production d'Attiéké dans la région d'Adzopé; de nombreux projets d'agroforesterie dans le Centre et le Nord du pays.

Actuellement, Ivoire Développement Durable se penche sérieusement sur la problématique de l'éducation environnementale à l'école primaire par une approche d'assistantat des enseignants en leur fournissant des brochures sur l'EE et des matériaux d'embellissement de l'environnement des écoles.

7. Accès et gestion de l'information

La Côte d'Ivoire est couverte par une chaîne de télévision nationale et deux chaînes de radio. A cela l'on peut ajouter deux bouquets satellitaires qui donnent accès en Français ou en Anglais à tous les types d'informations internationaux sur l'environnement. Mais cela reste à des privilégiés. Des débats télévisés sur l'environnement ont cours chaque mois mais à une heure tardive de la nuit. La radio nationale a une rubrique sur l'environnement qui passe tous les jeudis rediffusée deux journées plus tard.

8. Coopération nationale, régionale et internationale

La Côte d'Ivoire a signé plusieurs conventions sur la protection de l'environnement. Mais ces conventions sont très peu connues du public et restent réservées à un public averti. La coopération également dans le développement et le financement de la recherche en matière d'ERE est quasi-inexistante. C'est alors pour remédier à ces insuffisances, que la constitution du Groupe de Travail sur l'Education Relative à l'Environnement en Côte d'Ivoire (GTERE-CI) a commencé à voir le jour.

BIBLIOGRAPHIE

1. Djane, K. A. (2007). *La problématique de l'éducation à l'environnement au sein des projets de développement agricole du Programme FEM/PNUD de Microfinancement: le cas des localités de Dimbokro et de Bouaflé*. Mémoire de DEA. Abidjan: Université de Cocody.



2. Djane, K. A. (2010). Education environnementale à l'école ivoirienne: diagnostic et enjeux d'une pérennisation. (U. A. Tlemcen, Éd.) *La revue de l'Economie et de Management* .
3. Halle, B., & Bruzon, V. (2006). *Profil Environnemental de la Côte d'Ivoire*. AGRIFOR Consult/Commission Européene.
4. l'environnement, M. d. (1996). *Code de l'environnement*. Abidjan.
5. MEN. (2002). *Histoire-Géographie*. Abidjan: CEDA.
6. MEN. (2002). *Sciences et Technologie*. Abidjan: Edition Eburnie.
7. MEN. (2008). *Projet pilote de salubrité à l'école*. Abidjan: Ministère de l'Education Nationale-Côte d'Ivoire.
8. MET. (1994). *Livre Blanc de l'Environnement de Côte d'Ivoire, T1*. Abidjan: Ministère de l'Environnement et du Tourisme.
9. MET. (1995). *Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE – CI). Tome II : Plan d'Action Environnemental de la Côte d'Ivoire : 1996-2010*. Abidjan: Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET).
10. PUND. (2009). *Document stratégique de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire*.